

« L'Europe met en place une stratégie d'externalisation de l'asile »

Pour l'anthropologue Michel Agier*, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales à Paris, les efforts de l'Europe pour garder les migrants hors de ses frontières sont vains dans un contexte de mondialisation humaine.

Avec les Accords de Dublin, les requérants d'asile sont de plus en plus confinés aux pays frontières de l'Europe. Ces pays sont-ils devenus un sas nécessaire pour gérer l'asile ?

C'est la stratégie dite d'« externalisation de l'asile », mise en place par les gouvernements européens depuis le début des années 2000. Elle vise à contrôler, voire stopper les flux de personnes en déplacement en-deçà des frontières européennes, au Maroc, au Sénégal ou en Libye. Cette mise à l'écart est un instrument du déni de l'universelle humanité autrefois prônée comme principe politique et reconnue dans la Convention de Genève de 1951 définissant le droit d'asile et le statut de réfugié. Avec ce moyen, par exemple, plusieurs pays européens refusent de reconnaître le droit d'asile aux exilés irakiens tout en négociant avec des pays du Proche-Orient pour que ceux-ci les reconnaissent « réfugiés » là-bas et les accueillent temporairement.

L'exil européen est donc réservé aux cas d'exception ?

Je dirais qu'il y a une inégalité et même un conflit à l'échelle mondiale à propos de la liberté de circuler. Ceux qui viennent plutôt des pays et régions du Sud, des régions en crise (politique, sociale, écologique), sont retenus aux frontières d'une partie du monde qui n'a d'autre légitimation que sa force et sa position dominante. Sur tous les continents, les exilés sont désormais cantonnés dans des camps. C'est un véritable dispositif qui est mis en place. Il inclut les centres de rétention et zones d'attente en Europe, les camps de réfugiés et les camps de déplacés internes, en Afrique, en Asie, au Proche Orient. En tout, un millier de camps et plus de 250 centres, ouverts ou fermés, de rétention, d'attente ou



▲ Michel Agier.

Le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) recense aujourd'hui cinquante millions de victimes de déplacements forcés.

Pourtant certains migrants sont des exilés volontaires, non ?

Il faut voir pour quelles raisons... Aux victimes de déplacements forcés en raison des conflits s'ajoutent des millions de personnes déplacées de leurs terres depuis des années par des grandes entreprises forestières, agricoles, ou des projets hydro-électriques. Et en 2008, vingt millions de personnes, selon l'ONU, ont été chassées de chez elles par des crises environnementales. Mais il y a aussi la situation politique et économique, de chaos et d'abandon où se trouvent de très nombreux pays alors que dans le même temps, la circulation des communications, des images, des entreprises, donne à tous les habitants de la planète la conscience d'habiter le même monde. Un monde qui semble de plus en plus commun sans être pourtant partagé...

d'hébergement, pour des personnes qui passent des statuts de « réfugiés » à ceux de « demandeurs d'asile », « déboutés », « tolérés », ou « étrangers en situation irrégulière » selon les lieux et les moments de leur trajectoire.

Le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) recense aujourd'hui cinquante millions de victimes de déplacements forcés.

Craignons-nous une globalisation que nous ne pouvons contrôler ?

Sans doute. Les projections des démographes prévoient dans les quarante années à venir la mobilité d'un milliard de personnes dans le monde. Nous entrons donc dans une phase de mondialisation humaine. En même temps, les Etats qui y répondent en cherchant à fermer leurs frontières, réinventent des sortes de « kit » d'identité nationale dont les composantes sont des manières détournées de désigner « l'étranger », « celui qui arrive » comme le dit le Président français, ou son enfant qui est déjà là et lui ressemble... Les manières de s'habiller, de parler la langue nationale, les manières de croire, tendent à devenir de véritables « indicateurs de nationalité » dont le but clair est de justifier l'exclusion des moins conformes et moins performants. C'est le principe d'un Etat entrepreneurial plus que social et politique, comme si l'Etat n'était plus un bien public mais une entreprise identitaire.

Les Conventions de Genève protègent-elles encore les réfugiés ?

Avec la fin de la guerre froide, il y a eu un changement important dans la reconnaissance des réfugiés. La chute du Mur de Berlin marque un moment historique important où les exilés semblent avoir perdu la reconnaissance politique, idéologique et même spirituelle qu'ils avaient et qui s'est même traduite par une littérature de l'exil comme genre littéraire, dont Edward Saïd, par exemple, a été un interprète en même temps qu'une figure remarquable. Aujourd'hui être exilé c'est ne pas réussir à arriver quelque part, c'est avoir la plus grande difficulté à obtenir le titre de « réfugié » (devenu l'équivalent d'un privilège !), et c'est ainsi ne pas trouver la place à partir de laquelle le récit d'exil pourra être dit et entendu.

Propos recueillis par A.B.

*A lire : *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, par Michel Agier. Editions Flammarion, 2008.